

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ISOMAP P23 BASE YELLOW

Rubrique 1. Identification

ISOMAP P23 BASE YELLOW
12023100B

: **Identificateur de produit**
: **SDS code**

Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisations identifiées

Utilisation professionnelle
Usage industriel

Toutes les autres utilisations

Solvant borne primer

: **Utilisation du produit**

Données relatives au fournisseur

MAPAERO SAS
10, Avenue de la Rijole CS30098
09103 PAMBIERS Cedex
France

PSRA_PAMBIERS@akzonobel.com

: **Importateur**
: **Adresse email de la personne responsable pour cette FDS**
: **Numéro d'appel d'urgence**

+33 (0)5 34 01 34 01
+33 (0)5 61 60 23 30

Section 2. Identification des dangers

LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 5
TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 3
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
MUTAGÉNÉCITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 1B
CANCÉROGÉNÉCITÉ - Catégorie 1A
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2

: **Classification de la substance ou du mélange**

Éléments d'étiquetage SGH

Date d'édition/Date de révision

: 8-3-2023

Version : 2

Date de la précédente édition

: 28-10-2022

1/19

Section 2. Identification des dangers



: Pictogrammes de danger

Danger

: Mention d'avertissement

Liquide et vapeurs très inflammables.

Peut être nocif en cas d'ingestion.

Provoque une légère irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Nocif par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Peut induire des anomalies génétiques.

Peut provoquer le cancer.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

: Mentions de danger

Conseils de prudence

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage ou une protection auditive. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter de respirer les vapeurs.

: Prévention

Recueillir le produit répandu. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

: Intervention

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

: Stockage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

: Élimination

Aucun connu.

: Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

Mélange

: Substance/préparation

Non disponible.

: Autres moyens d'identification

Numéro CAS	%	Nom des composants
78-93-3	≥10 - ≤25	butanone
7789-06-2	≥10 - <25	chromate de strontium
108-65-6	≥10 - ≤25	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
108-10-1	≤10	4-méthylpentane-2-one
1330-20-7	<10	xylène

Date d'édition/Date de révision : 8-3-2023

Version : 2

Date de la précédente édition : 28-10-2022

2/19

Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

108-94-1	≤3	cyclohexanone
100-41-4	≤3	éthylbenzène
10294-40-3	<1	chromate de baryum
108-31-6	≤0.1	anhydride maléique

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Rubrique 4. Premiers secours

Description des premiers soins nécessaires

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. : **Contact avec les yeux**

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. : **Inhalation**

Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre. : **Contact avec la peau**

Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. : **Ingestion**

Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Provoque une sévère irritation des yeux. : **Contact avec les yeux**

Nocif par inhalation. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires. : **Inhalation**

Provoque une légère irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. : **Contact avec la peau**

Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). : **Ingestion**

Signes/symptômes de surexposition

Rubrique 4. Premiers secours

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: : **Contact avec les yeux**
 douleur ou irritation
 larmoiement
 rougeur

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: : **Inhalation**
 irritation des voies respiratoires
 toux
 nausées ou vomissements
 migraine
 somnolence/fatigue
 étourdissements/vertiges
 évanouissement
 poids fœtal réduit
 augmentation de la mortalité fœtale
 malformations du squelette

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: : **Contact avec la peau**
 irritation
 rougeur
 poids fœtal réduit
 augmentation de la mortalité fœtale
 malformations du squelette

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: : **Ingestion**
 poids fœtal réduit
 augmentation de la mortalité fœtale
 malformations du squelette

Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. : **Note au médecin traitant**

Pas de traitement particulier. : **Traitements spécifiques**

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. : **Protection des sauveteurs**

Voir Information toxicologique (section 11)

Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse. : **Moyens d'extinction appropriés**

Ne pas utiliser de jet d'eau. : **Moyens d'extinction inappropriés**

Liquide et vapeurs très inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. : **Dangers spécifiques du produit**
 L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes :

- dioxyde de carbone
- monoxyde de carbone
- composés halogénés
- oxyde/oxydes de métal

: **Risque lié aux produits de décomposition thermique**

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

: **Mesures spéciales de protection pour les pompiers**

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

: **Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie**

Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

: **Pour les non-secouristes**

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

: **Pour les secouristes**

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

: **Précautions pour la protection de l'environnement**

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

: **Petit déversement accidentel**

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir Section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

: **Grand déversement accidentel**

Rubrique 7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

: **Mesures de protection**

: **Conseils sur l'hygiène professionnelle en général**

: **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Limites d'exposition	Nom des composants
UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 1/2022). Notes: list of indicative occupational exposure limit values STEL: 900 mg/m ³ 15 minutes. STEL: 300 ppm 15 minutes. TWA: 600 mg/m ³ 8 heures. TWA: 200 ppm 8 heures.	butanone
UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 1/2022). [chromium (VI) compounds] TWA: 0.01 mg/m ³ , (as chromium) 8 heures.	chromate de strontium
UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 2/2017). Absorbé par la peau. Notes: list of indicative occupational exposure limit	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<p>values TWA: 50 ppm 8 heures. TWA: 275 mg/m³ 8 heures. STEL: 100 ppm 15 minutes. STEL: 550 mg/m³ 15 minutes.</p> <p>UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 1/2022). Notes: list of indicative occupational exposure limit values STEL: 208 mg/m³ 15 minutes. STEL: 50 ppm 15 minutes. TWA: 83 mg/m³ 8 heures. TWA: 20 ppm 8 heures.</p> <p>UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 1/2022). [xylene, mixed isomers] Absorbé par la peau. Notes: list of indicative occupational exposure limit values STEL: 442 mg/m³ 15 minutes. STEL: 100 ppm 15 minutes. TWA: 221 mg/m³ 8 heures. TWA: 50 ppm 8 heures.</p> <p>UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 1/2022). Absorbé par la peau. Notes: list of indicative occupational exposure limit values TWA: 10 ppm 8 heures. TWA: 40.8 mg/m³ 8 heures. STEL: 20 ppm 15 minutes. STEL: 81.6 mg/m³ 15 minutes.</p> <p>UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 1/2022). Absorbé par la peau. Notes: list of indicative occupational exposure limit values STEL: 884 mg/m³ 15 minutes. STEL: 200 ppm 15 minutes. TWA: 442 mg/m³ 8 heures. TWA: 100 ppm 8 heures.</p> <p>UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 1/2022). [chromium (VI) compounds] TWA: 0.01 mg/m³, (as chromium) 8 heures.</p>	<p>4-méthylpentane-2-one</p> <p>xylène</p> <p>cyclohexanone</p> <p>éthylbenzène</p> <p>chromate de baryum</p>
--	---

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

: **Contrôles techniques appropriés**

: **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Mesures de protection individuelle

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

: **Mesures d'hygiène**

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

: **Protection des yeux/du visage**

Protection de la peau

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

: **Protection des mains**

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques.

: **Protection corporelle**

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

: **Autre protection cutanée**

En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

: **Protection respiratoire**

Le masque recommandé et les facteurs de protection minimum requis dépendent d'une activité spécifique, et sont décrits dans le paragraphe "Informations sur les scénarios d'exposition" ci-dessous.

Informations pertinentes à partir du scénario d'exposition.

: **Informations sur les scénarios d'exposition**

Les Conditions Opérationnelles et Mesures de Gestion des Risques suivantes doivent être respectées.

Pendant la préparation et / ou le mélange du produit, le chargement de la peinture à l'équipement d'application, de nettoyage et / ou d'entretien du matériel d'application:

- Portez des gants résistant aux produits chimiques avec un facteur de protection minimum de 90%

Pendant la pulvérisation manuelle du produit:

- Durée du traitement / de l'exposition: maximum 6h/poste
- L'utilisation d'une cabine de pulvérisation de plain-pied avec une pression négative
- Un Appareil de Protection Respiratoire (APR) avec l'APF supérieur ou égal à 1000 est utilisé, le facteur de Protection Relié au Travail doit être vérifié pour dépasser 1000 pour chaque travailleur selon l'APR utilisé.

Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

• Utilisez des Gants résistant aux produits chimiques (testés EN 374) en combinaison avec des contrôles de supervision de la gestion intensifs et des formations (efficacité de 99%)

Au cours de décapage manuel de revêtements avec des techniques abrasives (par exemple ponçage, ébavurage) et élimination des poussières (nettoyage de ponçage / zone d'ébavurage):

- Durée du traitement / de l'exposition: maximum 0.25h/poste
- LEV intégré, l'humidité est utilisée pour réduire la poussière (efficacité supposée: 70%)
- Un dispositif de protection respiratoire avec APF 40 ou plus est utilisé

Au cours de la gestion des déchets de peinture ou de mastic décapé:

- Durée du traitement / de l'exposition: maximum 1h/poste
- LEV avec une efficacité de 78% ou plus, plus un aspirateur (efficacité de 80% ou plus)
- Un dispositif de protection respiratoire avec APF 40 ou plus est utilisé

Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

Aspect	
Liquide.	: État physique
Jaune.	: Couleur
Caractéristique.	: Odeur
Non disponible.	: Seuil olfactif
Non disponible. [DIN EN 1262]	: pH
Non disponible.	: Point de fusion/point de congélation
Non disponible.	: Point d'ébullition, point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition
Non disponible.	: Point d'éclair
Non disponible.	: Inflammabilité
Non disponible. [Pensky-Martens]	: Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité
Non disponible.	: Pression de vapeur

Pression de vapeur à 50 °C			Pression de vapeur à 20 °C			Nom des composants
Méthode	kPa	mm Hg	Méthode	kPa	mm Hg	
				10.5	78.76	butanone
				3.1	23.17	toluène
				2.1	15.75	4-méthylpentane-2-one
				2.1	15.75	huile de ricin sulfatée, sel de sodium
				1.2	9.3	éthylbenzène
				0.89	6.7	xylène
				0.5	3.75	cyclohexanone
				0.5	3.75	cyclohexanone

Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

			0.36	2.7	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
			0.23	1.73	2,6-diméthylheptane-4-one
			0.13	0.99	octaméthylcyclotétrasiloxane
			0.1 à 0.3	0.75 à 2.25	naphta lourd (pétrole), hydrotraité
			0.1 à 0.3	0.75 à 2.25	naphta lourd (pétrole), hydrotraité
			0.033	0.25	anhydride maléique
			<0.01	<0.075	hydroxyde d'aluminium
			0.0013	0.01	2,6-di-tert-butyl-p-crésol
	OECD 104		0.0000000077	0.000000058	dilaurate de dibutylétain
			0	0	propylidynetriméthanol

Non disponible.

1.205 g/cm³ [DIN EN ISO 2811-1]

Support	Résultat
Eau froide	Non soluble [OESO (TG 105)]

Non disponible.

Non applicable.

: Densité de vapeur relative

: Masse volumique

: Solubilité(s)

: Solubilité dans l'eau

: Coefficient de partage: n-octanol/eau

: Température d'auto-inflammabilité

Méthode	°F	°C	Nom des composants
	536 à 878	280 à 470	naphta lourd (pétrole), hydrotraité
	536 à 878	280 à 470	naphta lourd (pétrole), hydrotraité
	631.4	333	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
	653	345	2,6-diméthylheptane-4-one
ASTM E 659	723.2 à 728.6	384 à 387	octaméthylcyclotétrasiloxane
EU A.15	752	400	dilaurate de dibutylétain
	759.2	404	butanone
	788	420	cyclohexanone
	788	420	cyclohexanone
	809.6	432	xylène
	810	432.22	éthylbenzène
	815	435	carbonate de propylène
	838.4	448	4-méthylpentane-2-one
	890.6	477	anhydride maléique
	896	480	toluène

Non disponible.

: Température de décomposition

Cinématique (température ambiante): 871 mm²/s (871 cSt) [DIN EN ISO 3219]

Cinématique (40°C (104°F)): 101 mm²/s (101 cSt) [DIN EN ISO 3219]

: Viscosité

Caractéristiques particulières

Non applicable.

: Taille des particules moyenne

Rubrique 10. Stabilité et réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

: Réactivité

Le produit est stable.

: Stabilité chimique

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

: Possibilité de réactions dangereuses

Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforeur, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

: Conditions à éviter

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
matières oxydantes

: Matières incompatibles

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

: Produits de décomposition dangereux

Rubrique 11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Exposition	Dosage	Espèces	Résultat	Nom du produit/composant	
4 heures	32 g/m ³	Souris	CL50 Inhalation Vapeurs	butanone	
8 heures	23500 mg/m ³	Rat	CL50 Inhalation Vapeurs		
-	6480 mg/kg	Lapin	DL50 Voie cutanée		
-	2 g/kg	cobaye	DL50 Intra-péritonéal		
-	616 mg/kg	Souris	DL50 Intra-péritonéal		
-	607 mg/kg	Rat	DL50 Intra-péritonéal		
-	3000 mg/kg	Souris	DL50 Voie orale		
-	2737 mg/kg	Rat	DL50 Voie orale		
4 heures	0.27 mg/l	Rat	CL50 Inhalation Poussière et brouillards		chromate de strontium
-	16.6 mg/kg	Rat	DL50 Intra-trachéal		4-méthylpentane-2-one
-	3118 mg/kg	Rat	DL50 Voie orale		
-	800 mg/kg	cobaye	DL50 Intra-péritonéal		
-	268 mg/kg	Souris	DL50 Intra-péritonéal		
-	400 mg/kg	Rat	DL50 Intra-péritonéal		
-	1600 mg/kg	cobaye	DL50 Voie orale		
-	1900 mg/kg	Souris	DL50 Voie orale		
-	2850 mg/kg	Souris	DL50 Voie orale		
-	2080 mg/kg	Rat	DL50 Voie orale		
-	4600 mg/kg	Rat	DL50 Voie orale		
4 heures	6700 ppm	Rat	CL50 Inhalation Gaz.	xylène	
4 heures	5000 ppm	Rat	CL50 Inhalation Gaz.		
4 heures	6670 ppm	Rat	CL50 Inhalation Gaz.		
-	1548 mg/kg	Souris	DL50 Intra-péritonéal		
-	1548 mg/kg	Souris	DL50 Intra-péritonéal		
-	2459 mg/kg	Rat	DL50 Intra-péritonéal		
-	2119 mg/kg	Souris	DL50 Voie orale		
-	4300 mg/kg	Rat	DL50 Voie orale		
-	4300 mg/kg	Rat	DL50 Voie orale		
-	1700 mg/kg	Rat	DL50 Sub-cutané		
4 heures	8000 ppm	Rat	CL50 Inhalation Gaz.	cyclohexanone	
-	1 mL/kg	Lapin	DL50 Voie cutanée		
-	930 mg/kg	cobaye	DL50 Intra-péritonéal		
-	1230 mg/kg	Souris	DL50 Intra-péritonéal		

Rubrique 11. Informations toxicologiques

-	1230 mg/kg	Souris	DL50 Intra-péritonéal	éthylbenzène
-	1540 mg/kg	Lapin	DL50 Intra-péritonéal	
-	1540 mg/kg	Lapin	DL50 Intra-péritonéal	
-	1130 mg/kg	Rat	DL50 Intra-péritonéal	
-	1130 mg/kg	Rat	DL50 Intra-péritonéal	
-	1400 mg/kg	Souris	DL50 Voie orale	
-	1800 mg/kg	Rat	DL50 Voie orale	
-	1620 uL/kg	Rat	DL50 Voie orale	
-	2170 mg/kg	Rat	DL50 Sub-cutané	
4 heures	4000 ppm	Lapin	CL50 Inhalation Gaz.	
2 heures	35500 mg/m ³	Souris	CL50 Inhalation Vapeurs	
2 heures	55000 mg/m ³	Rat	CL50 Inhalation Vapeurs	
-	>5000 mg/kg	Lapin	DL50 Voie cutanée	
-	17800 uL/kg	Lapin	DL50 Voie cutanée	
-	2624 uL/kg	Souris	DL50 Intra-péritonéal	
-	3500 mg/kg	Rat	DL50 Voie orale	
-	3500 mg/kg	Rat	DL50 Voie orale	
-	>20 g/kg	cobaye	DL50 Voie cutanée	
-	2620 mg/kg	Lapin	DL50 Voie cutanée	
-	97 mg/kg	Rat	DL50 Intra-péritonéal	
-	390 mg/kg	cobaye	DL50 Voie orale	
-	465 mg/kg	Souris	DL50 Voie orale	
-	875 mg/kg	Lapin	DL50 Voie orale	
-	400 mg/kg	Rat	DL50 Voie orale	

Irritation/Corrosion

Observation	Exposition	Potentiel	Espèces	Résultat	Nom du produit/composant
✓	24 heures 14 mg	-	Lapin	Peau - Faiblement irritant	butanone
-	24 heures 402 mg	-	Lapin	Peau - Faiblement irritant	4-méthylpentane-2-one
-	24 heures 500 mg	-	Lapin	Peau - Irritant moyen	
-	24 heures 100 UI	-	Lapin	Yeux - Irritant moyen	
-	40 mg	-	Lapin	Yeux - Irritant puissant	
-	24 heures 500 mg	-	Lapin	Peau - Faiblement irritant	xylène
-	87 mg	-	Lapin	Yeux - Faiblement irritant	
-	24 heures 5 mg	-	Lapin	Yeux - Irritant puissant	cyclohexanone
-	8 heures 60 UI	-	Rat	Peau - Faiblement irritant	
-	100 %	-	Lapin	Peau - Irritant moyen	
-	24 heures 500 mg	-	Lapin	Peau - Irritant moyen	
-	20 mg	-	Lapin	Yeux - Irritant puissant	éthylbenzène
-	24 heures 250 ug	-	Lapin	Yeux - Irritant puissant	
-	500 mg	-	Lapin	Peau - Faiblement irritant	anhydride maléique
-	500 mg	-	Lapin	Yeux - Irritant puissant	
-	24 heures 15 mg	-	Lapin	Peau - Faiblement irritant	
-	1 %	-	Lapin	Yeux - Irritant puissant	

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Rubrique 11. Informations toxicologiques

Cancérogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Organes cibles	Voie d'exposition	Catégorie	Nom
Effets narcotiques	-	Catégorie 3	butanone
Irritation des voies respiratoires	-	Catégorie 3	chromate de strontium
Effets narcotiques	-	Catégorie 3	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
Effets narcotiques	-	Catégorie 3	4-méthylpentane-2-one
Irritation des voies respiratoires	-	Catégorie 3	xylène

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Organes cibles	Voie d'exposition	Catégorie	Nom
organes de l'audition	-	Catégorie 2	éthylbenzène
reins, voies respiratoires	-	Catégorie 1	chromate de baryum
système respiratoire	inhalation	Catégorie 1	anhydride maléique

Danger par aspiration

Résultat	Nom
DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1	xylène
DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1	éthylbenzène

Non disponible.

: Informations sur les voies d'exposition probables

Effets aigus potentiels sur la santé

Provoque une sévère irritation des yeux.

: Contact avec les yeux

Nocif par inhalation. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

: Inhalation

Provoque une légère irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

: Contact avec la peau

Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

: Ingestion

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

: Contact avec les yeux

douleur ou irritation

larmolement

rougeur

Rubrique 11. Informations toxicologiques

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

: **Inhalation**

irritation des voies respiratoires

toux

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue

étourdissements/vertiges

évanouissement

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

: **Contact avec la peau**

irritation

rougeur

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

: **Ingestion**

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Non disponible.

: **Effets potentiels
immédiats**

Non disponible.

: **Effets potentiels différés**

Exposition prolongée

Non disponible.

: **Effets potentiels
immédiats**

Non disponible.

: **Effets potentiels différés**

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

: **Généralités**

Peut provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

: **Cancérogénicité**

Peut induire des anomalies génétiques.

: **Mutagénicité**

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

: **Toxicité pour la
reproduction**

Mesures numériques de la toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (gaz) (ppm)	Voie cutanée (mg/kg)	Voie orale (mg/kg)	Nom du produit/composant

Rubrique 11. Informations toxicologiques

1.5	76.2	N/A	21396.2	2863.7	S2/12023100B-YEL_SBPR_P23
0.27	N/A	N/A	N/A	500	chromate de strontium
N/A	11	N/A	N/A	N/A	4-méthylpentan-2-one
N/A	11	N/A	1100	N/A	xylène
N/A	11	N/A	N/A	N/A	cyclohexanone
N/A	11	N/A	N/A	N/A	éthylbenzène
0.05	N/A	N/A	300	100	chromate de baryum
N/A	N/A	N/A	N/A	500	anhydride maléique

Rubrique 12. Informations écologiques

Toxicité

Exposition	Espèces	Résultat	Nom du produit/ composant
96 heures	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	Aiguë CE50 >500 mg/l Eau douce	butanone
96 heures	Algues - Skeletonema costatum	Aiguë CE50 >500000 µg/l Eau de mer	
48 heures	Daphnie - Daphnia magna - Larves	Aiguë CE50 5091000 µg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Gambusia affinis - Adulte	Aiguë CL50 5600 ppm Eau douce	
96 heures	Poisson - Pimephales promelas	Aiguë CL50 3220000 µg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Pimephales promelas	Aiguë CL50 505000 µg/l Eau douce	4-méthylpentane-2-one
96 heures	Poisson - Pimephales promelas	Aiguë CL50 540000 µg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Pimephales promelas - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	Aiguë CL50 537000 µg/l Eau douce	
21 jours	Daphnie - Daphnia magna	Chronique NOEC 78 mg/l Eau douce	
33 jours	Poisson - Pimephales promelas - Embryon	Chronique NOEC 168 mg/l Eau douce	
48 heures	Crustacés - Cypris subglobosa	Aiguë CE50 90 mg/l Eau douce	xylène
48 heures	Crustacés - Palaemonetes pugio - Adulte	Aiguë CL50 8.5 ppm Eau de mer	
48 heures	Crustacés - Palaemonetes pugio	Aiguë CL50 8500 µg/l Eau de mer	
96 heures	Poisson - Carassius auratus	Aiguë CL50 16940 µg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Lepomis macrochirus - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	Aiguë CL50 15700 µg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Lepomis macrochirus	Aiguë CL50 20870 µg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Lepomis macrochirus	Aiguë CL50 19000 µg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Pimephales promelas	Aiguë CL50 13400 µg/l Eau douce	
72 heures	Algues - Chlamydomonas reinhardtii - Phase de Croissance Exponentielle	Aiguë CE50 32.9 mg/l Eau douce	cyclohexanone
96 heures	Poisson - Pimephales promelas	Aiguë CL50 630000 µg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Pimephales promelas	Aiguë CL50 527000 µg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Pimephales promelas	Aiguë CL50 732000 µg/l Eau douce	
72 heures	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	Aiguë CE50 4600 µg/l Eau douce	éthylbenzène
72 heures	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	Aiguë CE50 5400 µg/l Eau douce	
96 heures	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	Aiguë CE50 3600 µg/l Eau douce	
72 heures	Algues - Skeletonema costatum	Aiguë CE50 4900 µg/l Eau de mer	
96 heures	Algues - Skeletonema costatum	Aiguë CE50 7700 µg/l Eau de mer	
48 heures	Crustacés - Artemia sp. - Nauplius	Aiguë CE50 6.53 mg/l Eau de mer	
48 heures	Crustacés - Artemia sp. -	Aiguë CE50 13.3 mg/l Eau de mer	

Rubrique 12. Informations écologiques

48 heures	Nauplius Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	Aiguë CE50 2.97 mg/l Eau douce	
48 heures	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	Aiguë CE50 2.93 mg/l Eau douce	
48 heures	Crustacés - Artemia sp. - Nauplius	Aiguë CL50 8.78 mg/l Eau de mer	
48 heures	Crustacés - Artemia sp. - Nauplius	Aiguë CL50 13.3 mg/l Eau de mer	
48 heures	Crustacés - Cancer magister - Zoé	Aiguë CL50 40000 µg/l Eau de mer	
48 heures	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	Aiguë CL50 18.4 mg/l Eau douce	
48 heures	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	Aiguë CL50 13.9 mg/l Eau douce	
48 heures	Daphnie - Daphnia magna	Aiguë CL50 75000 µg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Menidia menidia	Aiguë CL50 5100 µg/l Eau de mer	
96 heures	Poisson - Morone saxatilis - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	Aiguë CL50 4.3 µl/L Eau de mer	
96 heures	Poisson - Oncorhynchus mykiss	Aiguë CL50 4200 µg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Pimephales promelas	Aiguë CL50 9090 µg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Pimephales promelas	Aiguë CL50 9100 µg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Gambusia affinis - Adulte	Aiguë CL50 230 ppm Eau douce	anhydride maléique

Persistence et dégradabilité

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel	FBC	LogP _{ow}	Nom du produit/ composant
faible	-	0.3	butanone
faible	-	1.2	acétate de 2-méthoxy- 1-méthyléthyle
faible	-	1.9	4-méthylpentane-2-one
faible	8.1 à 25.9	3.12	xylène
faible	-	0.86	cyclohexanone
faible	-	3.6	éthylbenzène
faible	-	-2.78	anhydride maléique

Mobilité dans le sol

Non disponible.

: Coefficient de répartition
sol/eau (K_{oc})

Aucun effet important ou danger critique connu.

: Autres effets néfastes

Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne

: Méthodes d'élimination

Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination

se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Rubrique 14. Informations relatives au transport

IATA	IMDG	UN	
UN1263	UN1263	UN1263	Numéro ONU
PAINT	PEINTURES	PEINTURES	Désignation officielle de transport de l'ONU
3 	3  	3 	Classe(s) de danger pour le transport
II	II	II	Groupe d'emballage
Yes. The environmentally hazardous substance mark is not required.	Marine Pollutant(s): chromate de strontium	Oui. La marque de substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigée.	Dangers pour l'environnement

Informations complémentaires

Exception pour les liquides visqueux Ce matériau de classe 3 peut être transporté, affecté au groupe d'emballage III, dans des emballages jusqu'à 450 L.

: UN

Urgences F-E, _S-E_

: IMDG

Le marquage relatif à un polluant marin n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.

Exception pour les liquides visqueux Ce matériau de classe 3 peut être transporté, affecté au groupe d'emballage III, dans des emballages jusqu'à 450 L.

Code IMDG, Groupe de séparation Non applicable

The environmentally hazardous substance mark may appear if required by other transportation regulations.

: IATA

Viscous liquid exception This class 3 material can be shipped as Packing Group III in packagings up to 30 L (100 L for cargo aircraft). Transport in accordance with this provision must be noted on the Shipper's Declaration.

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

: Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non disponible.

: Transport en vrac conformément aux instruments IMO

Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation

Liste d'inventaire

Indéterminé.

: **Australie**

Un composant au moins n'est pas répertorié dans la DSL (Liste intérieure des substances), mais de tels composants figurent tous dans la NDSL (Liste extérieure des substances).

: **Canada**

Indéterminé.

: **Chine**

Inventaire de la Fédération de Russie: Indéterminé.

: **Union économique eurasiatique**

Inventaire du Japon (CSCL): Indéterminé.

: **Japon**

Inventaire du Japon (ISHL): Indéterminé.

Indéterminé.

: **Nouvelle-Zélande**

Indéterminé.

: **Philippines**

Indéterminé.

: **République de Corée**

Indéterminé.

: **Taiwan**

Indéterminé.

: **Thaïlande**

Indéterminé.

: **Turquie**

Tous les composants sont actifs ou exemptés.

: **États-Unis**

Indéterminé.

: **Viêt-Nam**

Rubrique 16. Autres informations

Historique

8 Mars 2023

: **Date d'impression**

8 Mars 2023

: **Date d'édition/Date de révision**

28 Octobre 2022

: **Date de la précédente édition**

2

: **Version**

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

N/A = Non disponible

SGG = Groupe de séparation

NU = Nations Unies

: **Unique ID**

: **Légende des abréviations**

Procédure utilisée pour déduire la classification

Justification	Classification
<input checked="" type="checkbox"/> après les données d'essai	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
Méthode de calcul	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 5
Méthode de calcul	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
Méthode de calcul	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 3
Méthode de calcul	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
Méthode de calcul	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Méthode de calcul	MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 1B
Méthode de calcul	CANCÉROGÉNÉCITÉ - Catégorie 1A
Méthode de calcul	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2

Date d'édition/Date de révision

: 8-3-2023

Version : 2

Date de la précédente édition

: 28-10-2022

18/19

Rubrique 16. Autres informations

Méthode de calcul	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
Méthode de calcul	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
Méthode de calcul	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Méthode de calcul	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Pour usage professionnel uniquement.

NOTE IMPORTANTE: Les informations contenues dans cette fiche de données n'ont pas pour ambition d'être exhaustives et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et les lois et réglementations en vigueur : toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Toujours consulter la fiche de données de sécurité et la fiche technique du produit, si disponibles. Tous les conseils et informations que nous fournissons sur le produit (par cette fiche de données ou tout autre moyen) sont corrects en fonction de nos meilleures connaissances actuelles mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support ou les nombreux facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation et l'application du produit. Par conséquent, sauf accord contraire écrit de notre part, nous n'acceptons aucune responsabilité que ce soit sur les performances du produit ou sur toute perte ou dommage survenant consécutivement à l'utilisation du produit. Tous les produits commercialisés et les conseils techniques donnés sont soumis à nos conditions générales de vente. Une copie de ce document est disponible sur demande, réclamez le et lisez le attentivement. Les informations contenues dans cette fiche sont régulièrement sujettes à modification à la lumière de notre expérience et de notre politique de développement continu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est la plus récente version existante avant toute utilisation du produit.

Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées Akzo Nobel ou dont Akzo Nobel possède la licence.